

Procédure étudiants sortants

Outgoing students procedure

Qui sont les étudiants concernés ?

Les échanges internationaux (Erasmus/Fame) sont réservés en principe aux étudiants de B3 et M1.

Voir article 15 du Règlement des études (RdE).

Quelle peut être la durée du séjour ?

Les séjours à l'étranger ont lieu au 1^{er} quadrimestre. Aucune prolongation ne peut être accordée en cours de séjour.

Les modalités d'organisation du séjour "Études" Erasmus sont définies par la Coordination Erasmus en accord avec les professeurs de l'atelier de l'étudiant concerné.

Voir article 15 du Règlement des études (RdE).

Où partir ? Comment procéder au choix de l'école partenaire ?

Une liste des écoles partenaires européens et internationaux est disponible auprès de Xavier Préviaire au Secrétariat étudiants. Le choix de l'établissement partenaire sera analysé avec la coordinatrice (sur rendez-vous par email à l'adresse erasmus@lacambre.be).

Quelle est la procédure à suivre ?

- 1. Rendez-vous avec Aline Baudet pour déterminer les écoles partenaires les plus adéquates (3 écoles minimum) et pour démarrer la procédure de candidature.
La nomination officielle par La Cambre est indispensable.
- 2. Discussion de l'opportunité d'un séjour à l'étranger et du choix d'une école avec le professeur responsable d'option.
- 3. Vérification de la date limite de l'envoi des dossiers et des éléments à rassembler pour la constitution du dossier de candidature complet selon l'école choisie.
- 4. Signature des documents (le professeur responsable d'option et le coordinateur Erasmus) et envoi du dossier par le coordinateur Erasmus (papier et/ou électronique).
En aucun cas l'étudiant ne peut envoyer lui-même son dossier à l'école partenaire.
- 5. Acceptation (ou refus) par l'école partenaire.
- 6. Rassemblement des documents préalables au départ.

Quand l'étudiant doit-il se manifester au plus tard pour poser une candidature de mobilité Erasmus ?

- Idéalement **avant Noël** pour une candidature au premier quadrimestre de l'année scolaire 2020-2021. Il est indispensable de fixer un rdv par email à l'adresse erasmus@lacambre.be.

Quels documents sont-ils nécessaires pour constituer un dossier de candidature complet ?

- 1. Le formulaire d'inscription (La Cambre)
- 2. Le formulaire de candidature (école partenaire)
- 3. Le portfolio (selon les recommandations de l'école sollicitée)
- 4. La lettre de motivation
- 5. Tout autre document requis par l'école partenaire (à vérifier en amont).

Après réception de la lettre d'acceptation, quels documents sont-ils nécessaires pour compléter le dossier avant le départ ?

- 1. Le contrat d'études (*Learning agreement*) ou la convention de stage
- 2. Le contrat de bourse de mobilité
- 3. La charte de l'étudiant
- 4. La licence OLS
- 5. L'attestation de séjour
- 6. Les documents d'assurance

Après le séjour, quels documents sont-ils nécessaires pour clôturer le dossier ?

- 1. Le relevé de notes de transferts de crédits ('Transcript of records', via le coordinateur de l'école partenaire)
- 2. L'attestation de séjour
- 3. Le rapport de mobilité (en ligne)

Quelle doit être la maîtrise de la langue parlée dans l'école choisie ?

Un soutien linguistique en ligne (OLS –Online Linguistic Support–) est aujourd'hui en place, gratuit et obligatoire pour 9 langues européennes. Des bourses peuvent être obtenues pour l'apprentissage de langues européennes rares.

Quel est le montant de la bourse ?

Le montant de la bourse est déterminé par la durée du séjour d'études et la destination. Un premier versement (80%) est effectué dès réception de l'attestation de séjour après l'arrivée de l'étudiant dans l'établissement d'accueil. Le solde de la bourse (20%) est versé à l'étudiant dès réception des documents nécessaires à la clôture du dossier de mobilité.